

**DÉLIBÉRATION N° 2025-024 DU SYNDICAT MIXTE
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

Délibération prise en séance du 18 DECEMBRE 2025 à 11H00

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 11 H 00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » en Lévézou à l'Hôtel du Département salle AUBRAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Jean-Luc CALMELLY, M. Serge GELY, M. Régis NESPOULOUS, M. Jean-Michel ARNAL

Etaient absents et représentés : M. Arnaud VIALA, Mme Emilie SAULES LE BARS, M. Claude ASSIER, Mme Kateline DURAND

Etaient absents : M. Alexis CANITROT, Mme Nadine FRAYSSE, M. Christophe LABORIE, M. Yves REGOURD

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel ARNAL

Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal entre le 1^{er} janvier 2026 et le vote du Budget 2026

VU les statuts du Syndicat mixte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-1 ;

CONSIDERANT que les rapports présentés au Comité syndical du 18 décembre 2025 ont été adressés à ses membres le 12 décembre 2025 ;

CONSIDERANT les opérations d'investissement en cours sur le centre ;

CONSIDERANT la nécessité d'engager des dépenses d'investissements maximums pouvant être engagées dans l'attente du vote du budget primitif ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- AUTORISE sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2026 et la date du vote du Budget 2026, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme indiqué dans le détail ci-dessous :

Chapitre	Article	Budget +DM 2025	Autorisation 2026
20	2031-frais d'études	100 000 €	25 000 €
21	2181 – Installations générales, agencements	100 000 €	25 000 €
23	2318- Autres immobilisations corporelles en cours	476 270.77 €	119 067.69 €

- AUTORISE le Président à réaliser toutes opérations et à signer tout document inhérent à cette délibération.

Le Président du Syndicat Mixte

M. Jean-Luc CALMELLY

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Nombre de membres en exercice : 12**
- **Nombre de membres présents : 4**
- **Nombre de suffrages exprimés : 8**